Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le 10/05/2021
ID : 029-242900074-20210430-AP20210416-AR

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Arrêté n°2021-04-16 du 30 avril 2021
portant mise à jour de la Carte Communale (CC) de la commune de TREOUERGAT

Monsieur André TALARMIN, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN en date du 16 juin 2005 et l'arrêté du Préfet en date du 03 octobre 2005 approuvant la révision générale de la Carte Communale ;

Vu l'article L.161-1 du Code de l'Urbanisme qui indique que la Carte Communale comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol (depuis l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) ;

Vu l'article L.163-10 du Code de l'Urbanisme qui indique que les servitudes sont annexées à la Carte Communale par arrêté du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ;

Vu l'article R.163-8 du Code de l'Urbanisme qui indique que la mise à jour de la Carte Communale est effectuée chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes prévu à l'article R.161-8, et notamment le report en annexe de la carte communale des servitudes d'utilité publique mentionnées au même article ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles (servitudes PT1 et PT2), instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;

Envoyé en préfecture le 10/05/2021
Reçu en préfecture le 10/05/2021
Affiché le 10/05/2021
ID : 029-242900074-20210430-AP20210416-AR

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la Carte Communale de la commune de TREOUERGAT par création d'une Annexe « Servitudes d'Utilité Publique » en profitant de l'occasion de la suppression de toutes les servitudes PT1 et PT2 d'Orange affectant le territoire de PLOURIN.

ARRÊTE

Article 1 :

La Carte Communale de la commune de TREOUERGAT est mise à jour par le présent arrêté.

A cet effet, a été créé en Annexe de la Carte Communale (PLU) de TREOUERGAT une liste et description des servitudes en vigueur ainsi que le (ou les plans) des servitudes applicables au territoire communal.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de TREOUERGAT et au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet et affiché pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de TREOUERGAT.

Fait à Lanrivoaré, le : 30 avril 2021
Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

André TALARMIN

